

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 26 mai 2025 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, RITTER Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Mme DIEMER Annie, Mme OUVRARD Sophie, Mme SCHMIDT Aurélie, M. SEIFERT Daniel

Pouvoirs : Madame DIEMER Annie a donné pouvoir à Monsieur BRUN Etienne
Madame OUVRARD Sophie a donné pouvoir à Monsieur MEYER Jean
Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Monsieur MULLER Olivier
Monsieur SEIFERT Daniel a donné pouvoir à Monsieur NIEDERST Jean-Louis

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

La Présidence de la séance est assurée par Madame le Maire, Doris TERNOY.

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 21 mai 2025 :

1. Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés
2. Fixation des tarifs relatifs à la location de la salle polyvalente
3. Choix des offres pour le mobilier de la salle polyvalente
4. Subvention pour la Fête Nationale
5. Subvention pour la mise à disposition de locaux pour la Fête Nationale et le Messti

Divers et comptes-rendus

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajout de la prise d'une délibération relative au plan de financement du projet de branchement à l'assainissement collectif du club house pour la demande de DSIL.

Après délibération, le Conseil Municipal a donné son accord.

1. Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés (délibération n° 17/2025)

SIG métropolitain - Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés

Par délibération du 18 décembre 2024, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé la Convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés (convention ci-annexée).

Ainsi, grâce à l'adoption de cette convention cadre les communes peuvent, à titre gracieux, bénéficier de l'accès à de nombreux fonds cartographiques ou photographiques, actualisés régulièrement et contribuant aux référentiels nationaux. Elles peuvent aussi exploiter un socle d'indicateurs de territoire issu des données socio-démographiques diffusées par l'INSEE. Les communes peuvent bénéficier en outre de données thématiques produites et maintenues par les directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg dans l'exercice de leurs missions. Toutes ces données sont consultables et utilisables pour divers usages au travers des différents outils SIG et des services proposés par l'Eurométropole de Strasbourg, tels que la réalisation et l'édition de cartes, le traitement et l'extraction de données du SIG. Enfin, cette convention prévoit la possibilité pour les communes membres de bénéficier de l'expertise de l'Eurométropole en matière de géomatique, notamment pour la gestion de leurs adresses ou l'utilisation de systèmes de navigation et de positionnement par satellites.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt de cette convention cadre de contribuer à la bonne organisation des services et au partage d'informations géographiques entre les acteurs du territoire métropolitain, lesquelles sont un facteur de meilleure compréhension des enjeux territoriaux, d'aide à la décision et à la gestion technique du territoire

Après délibération, le Conseil Municipal

- Approuve la convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés, telle que ci-annexée
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

2. Fixation des tarifs relatifs à la location de la salle polyvalente (délibération n° 18/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réunion du 12 mai 2025, les tarifs suivants sont proposés :

TARIF DE LA SALLE (sans vaisselle)		REFECTOIRE DU PERISCOLAIRE	PETITE SALLE	PETITE SALLE + BAR	PETITE SALLE + BAR + CUISINE	GRANDE SALLE	PETITE SALLE + GRANDE SALLE + BAR	PETITE SALLE + GRANDE SALLE + BAR + CUISINE
HABITANTS ou ASSOCIATION ou AMICALE DE BREUSCH 2X PAR AN MAX	JOUR DE SEMAINE (LUNDI AU SAMEDI)	90,00 €	90,00 €	120,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	230,00 €
	WEEK-END (DU VENDREDI 18 H AU LUNDI MATIN 8H)				330,00 €			550,00 €

PERSONNES N'HABITANT PAS BREUSCHWICKERSHEIM OU PROFESSIONNELS	SEMAINE	180,00 €	180,00 €	240,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	460,00 €
	WEEK-END (DU VENDREDI AU LUNDI MATIN)				950,00 €			1 600,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES dont le siège se trouve à Breuschwickersheim	SEMAINE		5 € / HEURE			5 € / HEURE		
	WEEK-END (DU VENDREDI AU LUNDI MATIN)							

ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CUTLURELLES dont le siège ne se trouve pas à Breuschwickersheim	SEMAINE		40 € / HEURE			40 € / HEURE		
	WEEK-END VENDREDI AU LUNDI MATIN							

La caution pour chaque location sera de 1500€.

Les associations dont le siège se trouve à Breuschwickersheim bénéficient d'une gratuité par an et l'association organisatrice du Messti bénéficie de la gratuité pour la durée du Messti.

Les options sont gratuites pour les associations lorsqu'elles bénéficient de la location gratuite.

Les tarifs des options sont les suivants :

LOCATION DE MATERIEL	
ESTRADE AVEC MONTAGE	400,00 €

VAISSELLE PAR LOT DE 50 (comprenant 1 grande assiette plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres à vin, 1 verre à bière, un verre à eau, un lot de 4 couverts, 1 tasse à café)	150,00 €
--	----------

UTILISATION DES POUBELLES AVEC OBLIGATION DE TRI DES DECHETS SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR	150,00 €
--	----------

Les tarifs de la
casse sont les
suivants :

FORFAIT EN CAS DE CASSE / PERTE / PROPRETE FACTURATION MINIMUM 15 €	
FORFAIT DE NETTOYAGE DE LA SALLE OU VAISSELLE NON FAITE	300,00 €
ASSIETTE	10,00 €
VERRE	10,00 €
COUVERT	10,00 €
TASSE	10,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

➤ d'approuver les tarifs tels que susmentionnés qui sont applicables dès l'ouverture de la salle polyvalente (au plus tôt 1^{er} septembre 2025).
Adopté à l'unanimité.

3. Choix des offres pour le mobilier de la salle polyvalente

Vu les devis réceptionnés,

Vu les demandes de confirmation et précisions, le Conseil décide d'ajourner le point.

4. Subvention pour la Fête Nationale 2025 (délibération n° 19/2025)

Vu que l'association Harmonie Sirène va organiser la manifestation pour la Fête Nationale le 13 juillet 2025, la Commune subventionne l'association pour cette organisation.

Madame le Maire propose de voter la subvention habituelle à hauteur de 600€ qui correspond à l'organisation d'une animation lors de cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le versement d'une subvention de 600€ à Harmonie Sirène de Breuschwickersheim (celle-ci ne sera pas versée s'il n'y a pas d'animation)
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

5. Participation de la Commune pour la mise à disposition de locaux pour la Fête Nationale et le Messti (délibération n° 20/2025)

Vu la fermeture de la salle polyvalente pour les travaux et vu que la Municipalité a souhaité maintenir durant cette période de fermeture les manifestations communales suivantes : Fête Nationale et Messti,

Vu la mise à disposition des locaux de l'étang de pêche par l'Amicale des Pêcheurs pour la Fête Nationale le 13 juillet 2025,

Vu la mise à disposition des locaux du club house de football par le Football Club de Breuschwickersheim pour le Messti 2025,

Les élus proposent d'attribuer une indemnité d'occupation des locaux de 200€/jour à l'association concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le versement d'une indemnité d'occupation de 200€/jour pour les manifestations communales susmentionnées aux associations.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité.

6. Plan de financement pour demande de subvention DSIL pour le branchement de l'assainissement du club house (délibération n° 21/2025)

Comme suite à la demande de subvention DSIL pour le branchement de l'assainissement du club house,

Vu la délibération n° 6/2025,

Vu la demande de précisions de la Préfecture,

Vu la dépense de 35 023€ HT,

Il convient d'acter le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

Financier	Pourcentage de participation	Montant
Département	15%	5 253,45€
Etat DSIL	65%	22 764,95€
Fonds propres	20%	7 004,60€

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

7. Plan de financement pour demande de subvention DETR pour l'éclairage LED de la Commune (délibération n° 22/2025)

Comme suite à la demande de subvention DETR pour la rénovation LED de l'éclairage public de la Commune,

Vu la délibération n° 48/2024,

Vu la demande de précisions de la Préfecture,

Vu la dépense de 106 256€ HT,

Il convient d'acter le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

Financier	Pourcentage de participation	Montant
Etat : Fonds Vert	20,14%	21 400,00€
Etat DETR	59,86%	63 604,80€
Fonds propres	20%	21 251,20€

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement tel que susmentionné
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Divers et comptes rendus :

1. Madame l'Adjointe Anne RITTER lance un appel à la fabrication de pâtisseries par les élus pour l'après-midi Ratsche oder Spiele pour nos aînés du samedi 7 juin 2025 de 14h à 16h.
2. Madame l'Adjointe Anne RITTER organise le lundi 2 juin 2025 à 11h00 une réunion d'organisation pour Octobre Rose.
3. Madame le Maire et son Adjointe Anne RITTER informent le Conseil Municipal du dossier de demande de dérogation scolaire pour bilinguisme dont elles ont discuté avec l'inspecteur d'académie. Ladite dérogation sera acceptée.
4. Une réunion de travail en prévision du prochain Conseil Municipal est prévue le lundi 23 juin 2025 à 19h00 (objet : parc-zone nature) et le jeudi 26 juin 2025 à 19h00 (objets : statuts du SIVU d'Achenheim, achat mobilier pour la salle polyvalente).
5. La date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 4 juillet 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôt la séance à 21h08.